

**ARRÊTÉ N° 2025-209 RH
PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE L'ANNEE 2025
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{NDE} CLASSE**

Le Maire de Piriac-sur-Mer,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 132-10, L. 522-4, L. 522-24 et L. 522-26,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale

Vu la délibération du 9 novembre 2021 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du comité technique,

Vu les lignes directrices de gestion de la collectivité fixées en date du 9 novembre 2021 après avis du comité technique,

Vu la liste des agents promouvables établie en date du 1^{er} avril 2025 dont 1 femme et 1 homme.

ARRÊTE

Article 1 :

Est inscrit sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal 2^{nde} classe, par ordre de mérite, établi au titre de l'année 2025, le fonctionnaire suivant :

- Mme Mylène RAVON

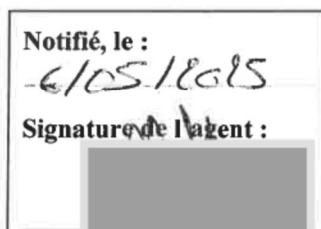
Soit 1 femme

Article 2 :

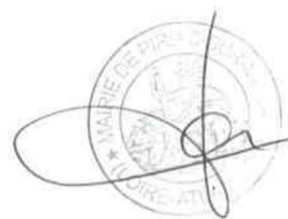
Le présent arrêté sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité et notifié au fonctionnaire concerné.

Fait à Piriac-sur-Mer,
Le 18 avril 2025,

La MAIRE,
Emmanuelle DACHEUX



La Maire,



- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.